

# Rapport conjoint sur le travail forcé et le travail des enfants pour l'année financière terminée le 28 février 2026

## 1. Champ d'application

Le présent rapport conjoint est produit conformément au paragraphe 11(2) de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, L.C. 2023, ch.9 (la « **Loi** ») et concerne **Premier Tech Ltée et ses entités légales assujetties, savoir : Premier Horticulture Ltée, Premier Tech Home & Garden Inc., Premier Tech Technologies Limitée et Premier Tech Eau et Environnement Ltée** (collectivement « **Premier Tech** » ou « **notre** » ou « **nous** »).

Ce rapport présente les mesures prises pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants à toutes les étapes de la production de biens, au Canada ou ailleurs, ou de l'importation de biens au Canada par Premier Tech pour l'exercice financier terminé le 28 février 2026 (la « **Période de référence** »). Aucune des entités visées par le présent rapport n'est assujettie à des exigences de déclaration similaires en vertu des lois sur la chaîne d'approvisionnement dans une autre juridiction.

## 2. Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

Premier Tech, c'est une équipe unique et internationale propulsée par une passion commune : celle de faire la différence dans la vie des gens, des entreprises et des collectivités, et ce, depuis 1923. Ce qui nous distingue : la Passion de nos quelque 6 000 équipiers présents dans 31 pays et nos Technologies qui s'unissent pour donner vie à des solutions qui aident à nourrir, à protéger et à améliorer notre monde.

### 2.1 Structure

Premier Tech Ltée et ses filiales assujetties sont des sociétés canadiennes constituées en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* dont le siège social est situé à Rivière-du-Loup, au Québec. Premier Tech Ltée agit en tant que société mère et les filiales sont réparties par secteurs d'activité. Cette organisation permet à chaque filiale de se concentrer sur ses métiers spécifiques, offrant ainsi des solutions innovantes et adaptées aux besoins spécifiques de ses clients.

### 2.2 Activités

Les activités de Premier Tech au Canada sont diversifiées et varient pour chacun de ses groupes d'affaires.

Le groupe « **Producteurs et Consommateurs** » développe des produits pour les domaines de l'horticulture et de l'agriculture autant pour les producteurs professionnels que les consommateurs. Ses activités principales sont la récolte de la tourbe de mousse de sphaigne, le mélange et l'ensachage de substrats de culture. Elle a aussi des activités dans les biotechnologies, notamment dans la production d'ingrédients actifs provenant de sources naturelles tels que les mycorhizes et les rhizobiums. Enfin, dans la gamme de produits consommateurs, l'entreprise vend également des fertilisants, produits de contrôle des indésirables et produits déglaçant. Le groupe opère plusieurs installations manufacturières dans les provinces suivantes : Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Saskatchewan, Manitoba, Alberta et Colombie-Britannique.

Le groupe « **Systèmes Automatisés** » conçoit, fabrique, installe et entretient des équipements de pesage, d'ensachage, de palettisation, de consolidation des charges ainsi que différentes solutions d'ingénierie agricole. Le groupe possède trois usines au Québec et une au Nouveau-Brunswick.

Le groupe « **Eau et Environnement** » conçoit, fabrique, installe et entretient des systèmes d'assainissement des eaux usées, de gestion de l'eau de pluie, de stockage des liquides et de recyclage des déchets. Le groupe possède des bureaux et un centre d'Innovation, Recherche et Développement (IR&D) à Rivière-du-Loup ainsi qu'une usine de fabrication à Joliette au Québec.

Le groupe « **Digital** » conçoit et commercialise des solutions novatrices d'intelligence manufacturière, de commercialisation et de visualisation 3D et développe des produits numériques mobiles pour des clients externes.

Finalement, le groupe « **Sciences de la vie** » est animé par le désir de contribuer à améliorer la nutrition et le bien-être des humains et des animaux et se concentre sur le développement de produits et d'ingrédients naturels à valeur ajoutée.

### 2.3 Chaînes d'approvisionnement

Premier Tech gère avec soin ses chaînes d'approvisionnement pour assurer la qualité et la durabilité de ses produits et services. En collaboration avec l'ensemble de nos fournisseurs et partenaires, nous visons la promotion des pratiques éthiques et durables tout au long du processus d'approvisionnement.

Parce que Premier Tech œuvre dans des industries et marchés variés, nos chaînes d'approvisionnement diffèrent grandement d'une industrie à l'autre.

Le groupe Producteurs et Consommateurs est bien intégré verticalement quant à la production de ses produits puisqu'il produit lui-même sa principale matière première, la tourbe de mousse de sphaigne. La majorité de ses fournisseurs se trouvent en sol nord-américain. Certaines matières sont approvisionnées en Europe et en Asie, dont la fibre de coco qui provient de notre groupe Eau et Environnement.

Le groupe Systèmes Automatisés dépend complètement de l'approvisionnement de multiples composantes servant à la fabrication et l'assemblage de ses équipements. L'utilisation de manufacturiers et/ou distributeurs nationaux et internationaux avec qui nous faisons affaire depuis longtemps est privilégiée, mais une certaine proportion des pièces provient de petits fournisseurs situés principalement en Amérique, en Europe ou en Asie.

Le groupe Eau et Environnement s'approvisionne principalement auprès de fournisseurs nord-américains. Quelques composantes et matières premières proviennent de l'Europe et une petite quantité provient de ses propres opérations (dont la fibre de coco) ou de petits fournisseurs en Asie.

Les activités du groupe Digital et du groupe Sciences de la vie ne dépendent d'aucun fournisseur significatif.

### 3. Approches et processus de diligence raisonnable

Les approches mondiales suivantes de Premier Tech renforcent notre engagement dans la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants.

Premier Tech s'efforce de développer des normes qui favorisent le bien-être des humains et de la planète. En adéquation avec notre position et notre stratégie en durabilité, nous voulons étendre la portée de notre impact en innovant en continu, en collaborant avec nos partenaires. Cette coopération entre les différents acteurs de la chaîne d'approvisionnement est plus que nécessaire au moment où nous faisons face aux défis collectifs croissants des changements climatiques et à des inégalités sociales qui continuent de se creuser.

#### 3.1 Pacte Mondial des Nations Unies

Premier Tech partage la vision des Nations Unies pour un avenir plus juste, équitable et respectueux de la planète. En tant que membre signataire, nous souscrivons aux dix (10) principes du Pacte mondial des Nations Unies et nous assumons nos responsabilités dans les domaines des droits humains, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Ces engagements se reflètent notamment dans nos exigences envers nos fournisseurs présentés dans notre Code de conduite des fournisseurs.

#### 3.2 Positionnement en durabilité de Premier Tech

Pour Premier Tech, la durabilité c'est bien plus que des objectifs mesurables.

C'est viser loin pour avoir un plus grand impact positif. C'est un cheminement en progression continue et nous sommes engagés à perdurer dans le temps en trouvant le juste équilibre entre prendre soin de la planète et de l'humain afin d'assurer une prospérité partagée.

C'est un engagement vers une durabilité d'impact.

L'humain est au cœur de qui nous sommes. Nous plaçons le mieux-être et le développement des équipiers, des partenaires et des communautés au centre de tout ce que nous faisons. Le respect des droits humains, le bien-être des équipiers ainsi que leur traitement juste et équitable font partie intégrante de nos façons de faire. Consulter la page <https://www.premiertech.com/fr/durabilite>, pour plus d'informations.

#### 3.3 Approche en approvisionnement responsable

Nous voulons travailler avec des fournisseurs qui respectent et appliquent les principes de l'approvisionnement responsable et qui, comme nous, visent l'amélioration continue des produits et des façons de faire. Pour y arriver :

- Nous travaillons en collaboration et en adéquation avec tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement.
- Nous établissons des relations bénéfiques avec des fournisseurs qui partagent nos valeurs.
- Nous luttons ensemble contre les défis sociaux, de gouvernance et d'éthique.

#### 3.4 Code de conduite des fournisseurs Premier Tech

Le Code de conduite des fournisseurs établit les attentes Premier Tech envers ses fournisseurs. Des attentes qui respectent les Valeurs, la Culture et la raison d'être de Premier Tech ainsi que sa vision en matière de durabilité. Avec le déploiement de notre Code de conduite des fournisseurs, Premier Tech

affirme sa volonté de travailler avec des fournisseurs qui tiennent compte des défis sociaux, environnementaux et de gouvernance dans leurs pratiques d'affaires.

Notre Code de Conduite des fournisseurs renferme des dispositions précises interdisant le travail forcé et le travail des enfants, dont notamment :

« *Travail forcé*

*Premier Tech rejette toute forme de travail forcé ou d'esclavage moderne. Conformément aux conventions 29 et 105 de l'Organisation internationale du Travail (OIT), toute forme de travail forcé est donc proscrite. Le fournisseur ne doit tirer aucun profit ou avantage de ce type de travail ou de l'esclavage moderne. Chaque travailleur est libre de quitter son emploi sans subir de contraintes ou de restrictions, telles que des retenues de documents officiels, de salaire ou autres.*

*Travail des enfants*

*Premier Tech s'oppose à toute forme d'exploitation des enfants et s'engage à respecter leurs droits. En conformité avec la convention 138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et du Pacte mondial des Nations Unies, le fournisseur ne doit en aucun cas tirer profit du travail d'enfants n'ayant pas atteint l'âge minimum requis par la législation locale. Lorsque la législation locale prescrit un âge supérieur pour le travail à celle de l'OIT, la législation locale a prévalence. Dans tous les cas, le travail dangereux ne peut être effectué par des personnes de moins de 18 ans, et ce, dans tous les pays, sans exception. »*

### 3.5 Mesures pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants

L'humain étant au cœur de ce qui met Premier Tech en mouvement, notre approche à l'égard des enjeux liés au travail forcé et au travail des enfants tient compte des réalités propres à nos entités, à nos groupes d'affaires et à nos chaînes d'approvisionnement.

Au cours de la Période de référence, nous avons continué de nous appuyer sur certains leviers déjà en place afin de prévenir et de réduire les risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement. À ce titre :

- nous avons continué l'application de notre approche en approvisionnement responsable ;
- nous avons poursuivi le déploiement de notre Code de conduite des fournisseurs ;
- nous avons renforcé certains processus de gestion des risques liés aux tiers ;
- nous avons maintenu des mécanismes permettant aux équipiers et aux parties prenantes de signaler des préoccupations ; et,
- nous avons soutenu le développement des connaissances de nos équipiers à travers nos leviers de formation pertinents.

## 4. Évaluer et gérer nos risques

Durant la Période de référence, nous avons poursuivi le renforcement de nos processus de gestion des risques liés aux tiers. Notre démarche de diligence raisonnable repose sur une évaluation multicritère intégrant les risques pays, la catégorie du partenaire, la nature des produits ou services, ainsi que des vérifications via une base de données externe couvrant sanctions, infractions réglementaires et médias.

En cohérence avec une approche de déploiement priorisée en fonction du risque pays et de l'exposition de nos opérations, nous prévoyons étendre progressivement l'application systématique de nos processus de gestion des risques liés aux tiers à nos fournisseurs, en synergie avec le déploiement de notre Code de conduite des fournisseurs.

## **5. Mesures de remédiation**

Aucune situation nécessitant la mise en place de mesures de remédiation n'a été identifiée au cours de la Période de référence. Il est important de souligner que Premier Tech offre plusieurs canaux de communication permettant aux équipiers et aux parties prenantes de signaler leurs préoccupations.

Notre Code de conduite des fournisseurs encourage notamment les fournisseurs et tous les collaborateurs constatant un manquement, une violation ou un dysfonctionnement important à le signaler à [sustainability@premiertech.com](mailto:sustainability@premiertech.com).

Premier Tech met également à disposition un mécanisme centralisé de signalement accessible par divers canaux, partout dans le monde, facilitant ainsi le signalement des préoccupations et contribuant à l'identification proactive des risques, notamment ceux liés au travail forcé et au travail des enfants.

## **6. Mesures de remédiation en cas de perte de revenus**

Aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants n'a été répertorié ou rapporté dans notre chaîne d'approvisionnement au cours de la Période de référence, donc aucune mesure de remédiation liée à la perte de revenus de famille n'a été nécessaire.

## **7. Formation**

Pour soutenir le développement des compétences de ses équipiers, Premier Tech dispose d'une équipe de formateurs chevronnés qui dispense de la formation continue à l'ensemble de ses équipiers. Avec ses 250 formations et ressources, ainsi que sa plateforme mobile, Premier Tech accompagne ses équipiers dans leur développement professionnel en déployant un écosystème d'apprentissage proposant des parcours adaptés à leurs besoins, des mandats, des assignations, du coaching et du mentorat.

En adéquation avec notre position et notre stratégie en durabilité, les équipiers de Premier Tech ont été invités à suivre la formation dédiée à la durabilité. Cette formation souligne nos priorités autour des trois sphères suivantes : la planète, l'humain et la prospérité, englobant ainsi les grands éléments autour desquels s'articulent nos actions pour le futur.

## **8. Évaluation de l'efficacité**

Bien que Premier Tech ait mis en œuvre certaines mesures préventives visant à identifier et atténuer les risques de travail forcé et de travail des enfants au sein de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement, cette démarche reste en cours de réalisation. À ce stade, il est encore tôt pour évaluer de manière globale l'efficacité des actions mises en œuvre.

## 9. Approbation et attestation

Ce rapport a été approuvé conformément à l'alinéa 11(4)(b) i) de la Loi par le conseil d'administration de Premier Tech Ltée en tant que rapport conjoint de Premier Tech Ltée et ses entités légales assujetties, savoir : Premier Horticulture Ltée, Premier Tech Home & Garden Inc., Premier Tech Technologies Limitée et Premier Tech Eau et Environnement Ltée, pour l'exercice financier clos le 28 février 2026.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le présent rapport pour les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans ce rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

J'ai le pouvoir de lier Premier Tech Ltée.

Par :   
Jean Bélanger, ing.

Président et Chef de la Direction  
Premier Tech Ltée

Le 16 avril 2026